



Préavis municipal N°17/2014 :

Renouvellement des équipements électromécaniques de la STEP de Denezzy

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission nommée s'est réunie le 27 novembre à Thierrens, en présence du municipal responsable M. Michel Rosset.

Le préavis présenté consiste à renouveler des équipements d'exploitation de la STEP en service depuis sa construction il y a près de 20 ans.

Le municipal en charge nous a présenté en détail le réaménagement de STEP décrit dans le préavis, ce projet consiste :

- d'une part à remplacer les équipements d'exploitation ne permettant plus d'assurer un fonctionnement adéquat de l'installation
- d'autre part à moderniser le système de commande automatique permettant des économies d'énergie significatives

Compte-tenu des explications fournies, la commission estime que le renouvellement des installations et commandes s'avère nécessaire au bon fonctionnement de la STEP et permet une utilisation rationnelle de l'énergie.

Ces travaux concernent un renouvellement ordinaire d'équipements dont le budget d'investissement dépasse de justesse la compétence octroyée à l'exécutif, ce qui nécessite le recours à un préavis au Conseil.

Conclusion :

A vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire d'autoriser le renouvellement des équipements électromécaniques de la STEP de Denezzy.

Thierrens, le 27 novembre 2014

Jean-Ulysse Gasser

Gérald Guex

Samuel Aubert, rapporteur

Le rapport doit être remis impérativement au plus tard 48h avant le conseil